

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade 8-10, quai de la Marne 75019 PARIS Tél. : 01.40.18.76.61	DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT "PERFECTIONNEMENT SPORTIF" MENTION : Escalade RNCP4863 2024-2025	Photo (à coller)
--	---	-----------------------------

Le soussigné(e) **NOM** : **Prénom** :

Nom de jeune fille (s'il y a lieu) : Nat. : Sexe :

Date de naissance : Lieu: Dépt. ou pays :

Adresse permanente :

Code postal : Ville: Pays :

Téléphone : Courriel :

Déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans le présent dossier sont sincères et véritables, et sollicite mon inscription à la formation au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Spécialité Perfectionnement Sportif – Mention "Escalade", organisé par la **FFME** (cochez la session souhaitée) :

	ILE DE FRANCE (KARMA- FONTAINEBLEAU)	AURA / PACA VOIRON
<i>Limite inscription</i>	13/06/2024	
<i>Test de sélection (visio)</i>	27/06/2024 (en cas de candidatures supérieures au nombre de places)	
<i>Positionnement (visio)</i>	10-11/07/2024	08-09/07/2024
<i>Début de formation</i>	27/08/2024	
<i>Fin de formation</i>	11/07/2025	
<i>Volumes horaires</i>	660 heures en centre et 540 heures en alternance, soit 1200 heures sans allègements	

Fait à, le

Signature du candidat :

Attention, cette fiche ne concerne que l'inscription à la formation ; pour vous inscrire au test technique, veuillez remplir la fiche spécifique.

*La formation du DEJEPS escalade est accessible aux personnes en situation de handicap. La formation sera adaptée en accord avec le Ministère en charge des sports.
 Contact /référent FFME : Hélène LEROUGE : h.lerouge@ffme.fr*

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION

**Le dossier d'inscription est à adresser par voie numérique, en un fichier PDF unique et complet,
à formation-pro@ffme.fr**

avant le 13 juin 2024 - 23h59

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

8-10 quai de la Marne, 75019 PARIS

Renseignements : 01 40 18 76 61

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- La présente demande d'inscription** : compléter la page 1, la partie renseignements complémentaires pages 3 et 4, et éventuellement la partie positionnement pages 6 à 8 ;
- Une photographie** d'identité ;
- Une photocopie d'un **document d'identité** : soit du livret de famille, soit de la carte nationale d'identité en cours de validité recto-verso, soit du passeport en cours de validité ;
- Une photocopie du diplôme de secourisme **P.S.C.1** (ou équivalent : A.F.P.S, S.S.T à jour du recyclage...) ; **Attention, l'attestation de formation n'est pas suffisante !**
- Pour les candidats et les candidates âgés de moins de 25 ans, une photocopie du certificat individuel de participation à **l'appel de préparation à la défense** ;
- Un certificat médical** de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'escalade datant **de moins de trois mois** à la date de clôture des inscriptions ;
- L'attestation de 150h d'encadrement** en escalade, dont au moins 100h en difficulté dans les 5 dernières années (voir modèle en ligne), ou un justificatif de dispense (cf. annexe) ;
- L'attestation de participation à 3 compétitions officielles d'escalade** (voir modèle en ligne), ou un justificatif de dispense (cf. annexe) ;
- L'attestation de réussite au test technique** (voir modèle en ligne), ou un justificatif de dispense (cf. annexe) ;
- L'attestation** de niveau de pratique sur SNE - liste de voies (voir modèle en ligne), ou un justificatif de dispense (cf. annexe) ;
- L'attestation de prise en charge financière** des frais pédagogiques de la formation (page 5) ;
- Un document écrit ou vidéo de présentation personnelle** : parcours personnel et professionnel, motivations à l'entrée en formation, conditions mises en oeuvre pour la réussite de la formation (structure(s) d'alternance, tuteur(s), organisation temps personnel/professionnel, projets d'entraînement et de développement envisagés pour la formation). **Cette présentation sera prise en compte pour la sélection définitive des candidats.**
- Un CV** à jour
- Eventuellement, une photocopie des diplômes ou des brevets valant dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (cf. annexe).

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

Etes-vous :

Salarié(e)

Type de contrat : CDI CDD CUI-CAE CUI-CIE Autre

Si autre précisez :

.....

Nom et adresse de votre employeur :

.....

Votre employeur vous autorise-t-il à suivre la formation ? Oui ; Non

Demandeur d'emploi :

Date d'inscription :

N° identifiant : Non inscrit :

Souhaitez-vous que la FFME fasse une demande de financement Pôle Emploi pour votre formation ? : Oui ; Non

NIVEAU D'ETUDES OU FORMATIONS

Plus haut niveau de diplôme obtenu :

Diplôme professionnel sportif

(Si vous en possédez, joindre une copie du diplôme)

BAPAAT

Précisez :

Date d'obtention :

Tronc commun 1^{er} degré

Date d'obtention :

BEES 1

Précisez :
.....

CQP AESA

Précisez :

BPJEPS

Précisez :

Date d'obtention :

CSAE

Date d'obtention :

DEJEPS

Précisez :
.....

AUTRE

Précisez :

Activités socio-culturelles

BAFA **BAFD** **BASE** **Autre** (précisez) :

Votre investissement dans le milieu fédéral

Etes-vous licencié ? Oui ; Non Si oui, n° de Licence :

Club d'appartenance et département :

Indiquez les brevets fédéraux obtenus (précisez lesquels et les dates d'obtention) :

.....

Votre formation « en structure(s) d'accueil »

Rappel : le candidat doit veiller à effectuer son alternance dans une/plusieurs structure(s) lui permettant d'intervenir :

- *Après de groupes d'animation/initiation, pendant 140 heures minimum, dont 35 heures sur SNE ;*
- *Après de groupes de perfectionnement sportif et d'entraînement, pendant 115 heures minimum, dont 35 heures sur SNE ;*
- *Après de groupes d'entraînement, pendant 120 heures, dont au moins 50 heures sur l'accès au haut niveau ;*
- *En ouverture et maintenance des équipements, pendant 44 heures minimum, dont 14 heures d'équipement et d'entretien sur site sportif ;*
- *En formation de cadres, pendant 20 heures minimum ;*
- *Sur la conception et la concrétisation d'un projet de développement, pendant 105 heures minimum*

1^e structure d'accueil envisagée :

Téléphone : Courriel :

Nom du Président ou directeur :

Tuteur envisagé :

Téléphone : Courriel :

2^e structure d'accueil envisagée :

Téléphone : Courriel :

Nom du Président ou directeur :

Tuteur envisagé :

Téléphone : Courriel :

Le tuteur doit être titulaire de l'un des diplômes suivants : BEES 2^{ème} degré option escalade, DESJEPS Mention Escalade, DEJEPS escalade ou escalade en milieu naturel, Professeur de sport, Guide de Haute Montagne.

Souhaitez-vous suivre la formation en contrat d'apprentissage ?

Oui Non

Si oui, merci de bien vouloir renseigner le document spécifique

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ?

Oui ; Non

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION DEJEPS

À lire attentivement

La formation DEJEPS Escalade est une formation professionnelle, dont les frais pédagogiques sont éligibles à différents dispositifs de financements :

- ❖ **Pour les candidats salariés** : demande de prise en charge des frais pédagogiques à effectuer par l'employeur auprès de l'**OPCO** (AFDAS pour les entreprises du secteur sportif). Plusieurs dispositifs de financement sont mobilisables (plan de développement des compétences, actions individuelles, Pro-A), contactez votre conseiller : <https://www.afdas.com/>
- ❖ **Pour les candidats avec un projet d'embauche** : l'OPCO gère également les demandes de financement pour les **contrats d'alternance** (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage). Il s'agit de dispositifs spécifiques pour les publics jeunes qui s'insèrent dans le secteur professionnel. *Voir la fiche spécifique sur les contrats d'alternance.*
- ❖ **Pour les candidats demandeurs d'emploi** : financement possible via l'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)**. Attention, les démarches sont longues et nécessitent plusieurs semaines d'anticipation. Prendre rdv avec votre conseiller.
- ❖ **Pour tous** :
 - Le DEJEPS Escalade est éligible à un financement via le **Compte Professionnel de Formation (CPF)** : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Pour les personnes ne disposant pas des fonds nécessaires sur leur CPF, un abondement est possible par Pôle Emploi ou par l'employeur. Le montant total est dû dès l'inscription, la régulation au réel des heures effectuées s'effectuant en fin de formation. Nous contacter pour plus de renseignements.
 - **Aides individuelles des Conseils Régionaux** : les dispositifs sont spécifiques à chaque région. Merci de bien vouloir nous indiquer précisément de quel dispositif vous souhaitez bénéficier au moment de votre inscription.

	Frais de dossiers	Coût pédagogique	Coût total
Tous publics	50 €	9 900 € (15€/h)	9 950 €
Apprentis	50 € (à la charge de l'employeur)	10 200 € (pour un contrat de 12 mois)	10 250 €

Les frais de dossier sont facturés pour chaque dossier d'inscription, que le candidat soit sélectionné ou non.

Les stagiaires faisant l'objet d'un allègement de formation au positionnement sont facturés au réel du volume horaire de formation à effectuer dans le cadre du parcours individuel de formation.

Règlement financier FFME : La FFME facture au réel des heures effectuées, selon un échéancier de paiement établi dans le contrat de formation, et permettant un règlement en deux ou trois fois selon le calendrier de formation. En l'absence d'informations sur le payeur envisagé, le stagiaire est personnellement facturé.

Financement envisagé pour votre formation :

Signature du candidat :

POSITIONNEMENT

En fonction de votre expérience, vous pouvez bénéficier d'allègements de formation.

Merci de renseigner le questionnaire ci-dessous : soyez direct et concis, l'entretien permettra de compléter ces informations. Pour le positionnement, apportez tout document qui permettrait d'attester votre expérience : par exemple, un dossier de présentation d'un projet, plaquette de communication d'un produit, bilan financier d'un projet, rétro-planning, attestation d'encadrement en initiation, perfectionnement, entraînement, accueil de publics en situation de handicap, attestation de formation de cadres, topos précisant que vous êtes ouvrier etc.

NOM :Prénom :

Positionnement UC1 et UC2

Avez-vous déjà réalisé plusieurs projets d'activité au sein d'une structure ? Si oui, indiquez les principaux ?

.....

Pouvez-vous préciser la méthode que vous avez suivie pour définir l'objectif et les caractéristiques d'un des projets ?

.....

Citez les principaux partenaires institutionnels avec lesquels vous avez été en contact pour réaliser un des projets. Présentez leur contribution respective à ce projet.

.....

Avez-vous conduit toutes les dimensions (gestion des ressources humaines, financières, communication, commercialisation...) et toutes les étapes de ces projets ?

Si oui, décrivez brièvement ces différents aspects ou ces différentes étapes.

.....

Positionnement UC3 et UC4

Avez-vous déjà proposé des produits d'animation ? Si oui, précisez lesquels ? A quel public ?

.....

Avez-vous déjà proposé des progressions en initiation ? Si oui, sur quelle durée ? Pour quel public ? Présentez les différentes étapes de cette progression en quelques lignes.

.....

Avez-vous déjà encadré des publics particuliers ? Lesquels ? Comment avez-vous adapté votre enseignement à leurs spécificités ?

.....

Avez-vous déjà encadré des pratiquants en perfectionnement ? Quels étaient leurs facteurs limitants ? Comment les avez-vous aidés à les dépasser ?

.....

Avez-vous déjà entraîné des grimpeurs ? Si oui, à quel niveau, dans quelle discipline et dans quel contexte ? Quelle méthode avez-vous suivie pour programmer et planifier leurs entraînements ? A quels principes faites-vous particulièrement attention pour leur proposer un entraînement efficace et respectueux de leur intégrité ?

.....

Avez-vous déjà formé des futurs cadres ?

Si oui, pour quelle formation ? Quelles compétences avez-vous développées ? Comment ? A quelles règles faites-vous particulièrement attention en formation pour adultes ?

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà ouvert des voies en SAE et équipé en SNE ?

Quelles précautions prenez-vous lors de ces activités pour gérer votre sécurité et celle des tiers ?

.....
.....
.....
.....



Dispenses et allègements à partir d'un diplôme professionnel		
Diplômes	Dispenses	Allègements (sous réserve d'expérience)
CQP AESA	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation	Jusqu'à 13 jours d'allègement en UC3 (7 jours) et UC4 (6 jours), soit environ 91h sous réserve d'expérience
CQP Technicien des Equipements d'Escalade, option "Ouverture et maintenance des SAE"		Jusqu'à 9 jours d'allègement en UC3 (3 jours) et UC4 (6 jours), soit environ 63h sous réserve d'expérience
CQP Technicien des Equipements d'Escalade, option "Equiperment et entretien des SNE"		Jusqu'à 8 jours d'allègement en UC4, soit environ 56h sous réserve d'expérience
CQP Cordiste N1 ou Irata N1		Jusqu'à 3 jours d'allègement en UC4, soit environ 21h sous réserve d'expérience
BPJEPS + Certificat de spécialisation Activités Escalade	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation	Jusqu'à 3 jours d'allègement en UC3 soit environ 21h sous réserve d'expérience
DEJEPS Perfectionnement sportif escalade en milieux naturels	EPEF / VEP MSP / UC1 - 2 / UC 4 (sauf Nacelle)	Jusqu'à 19 jours d'allègement en UC3, soit environ 133h sous réserve d'expérience
Licence STAPS Entraînement sportif escalade titulaire d'un brevet fédéral, sous réserve d'expérience		Jusqu'à 11 jours d'allègement en UC3 (6 jours) et UC4 (5 jours), soit environ 77h sous réserve d'expérience
Licence STAPS Education Motricité titulaire d'un brevet fédéral, sous réserve d'expérience d'encadrement		Jusqu'à 8 jours d'allègement en UC3 (3 jours) et UC4 (5 jours), soit environ 56h sous réserve d'expérience
BEES 1er degré escalade	Exigences préalables à l'entrée en formation / VEP MSP / UC4 (Sauf nacelle)	
Diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme	Exigences préalables à l'entrée en formation / VEP MSP / UC4 (Sauf nacelle)	
Diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme	Exigences préalables à l'entrée en formation / VEP MSP / UC4 (Sauf nacelle)	

Guide de lecture du tableau : les personnes titulaires d'un CQP AESA sont dispensées de l'attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation DEJEPS, et peuvent prétendre à un maximum de 13 jours d'allègements (soit 91h), sous réserve d'expérience de la formation DEJEPS

Dispenses et allègements pour les Sportifs de Haut Niveau		
SHN inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle (liste de haut niveau)	Dispenses	Allègements (sous réserve d'expérience)
	Test technique + liste de voies à l'entrée en formation	

Dispenses et allègements à partir d'un brevet fédéral		
Diplômes	Dispenses	Allègements (sous réserve d'expérience)
CS Baby escalade		1 jour sur le module publics particuliers
CS Escalade Santé		1 jour sur le module publics particuliers
Initiateur escalade (à jour de la formation continue)	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation / VEP MSP	Jusqu'à 8 jours d'allègement en UC3 et UC4 (environ 56h) sous réserve d'expérience
Moniteur Escalade Sportive (à jour de la formation continue)	VEP MSP	Jusqu'à 13 jours d'allègement en UC3 et UC4 (environ 91h) sous réserve d'expérience
Entraîneur 2 (à jour de la formation continue)	Exigences préalables à l'entrée en formation / VEP MSP	Jusqu'à 40 jours d'allègement en UC3 et UC4 (environ 280h) sous réserve d'expérience, et allègement des heures d'alternance en situation d'entraînement
Instructeur fédéral (à jour de la formation continue)		4 jours d'allègement en UC3 (environ 28h)
Entraîneur 2 (à jour de la formation continue) ET Instructeur fédéral (à jour de la formation continue)	UC3 (environ 343 heures)	
Gestionnaire EPI		1 jour d'allègement en UC4 (environ 7h)
Opérateur équipement et entretien des sites naturels		Jusqu'à 5 jours d'allègement en UC4 (environ 35h)
Ouvreur Club (si formation PAC incluse)		2 jours d'allègement en UC4 (environ 14h)
Ouvreur N1 délivré après le 01/01/2022	Test Technique + Attestation de compétition	5 jours d'allègement en UC3 et UC4 (environ 35h)
Ouvreur N2 délivré après le 01/01/2022	Test Technique + Attestation de compétition	Jusqu'à 7 jours d'allègement en UC3 et UC4 (environ 49h)
Attestation de formation conduite de nacelle OU CACES		2 jours d'allègement en UC4 (environ 14h)
Formation Progression Assistance sur Cordes (PAC)		2 jours d'allègement en UC4 (environ 14h)
Brevet fédéral d'animateur deuxième degré escalade « A2 » UFOLEP	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation	
Brevet fédéral « initiateur escalade » FSGT	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation	
Brevet fédéral « initiateur escalade » FFCAM	Attestation d'expérience d'encadrement à l'entrée en formation	

Guide de lecture du tableau : les personnes titulaires du CS Baby Escalade peuvent prétendre à un maximum de 1 jour d'allègement (soit 7h), sous réserve d'expérience, de la formation DEJEPS